Urssaf
Île-de-France

Au service de notre protection sociale

Octobre 2026



Données statistiques 2025

Bâtiment et travaux publics (BTP) en Île-de-France

Le secteur du BTP en Île-de-France

400 000
personnes travaillent dans le secteur du BTP en 2025, dont

358 000
salariés

42 000
indépendants
dont 24 500 auto-entrepreneurs

5 000
cumulent un statut de salarié et d'indépendant (soit 1,3 % contre 3,2 % pour l'ensemble des secteurs)

53 000
entreprises employeuses,
avec une très large majorité d'entreprises de petite taille :



ont moins **de 10 salariés**



358 000
salariés
soit **7 %** des effectifs du secteur privé en Île-de-France

38%
travaillent dans une entreprise de
de 10 salariés

64%
travaillent dans une entreprise de
de 50 salariés



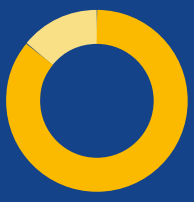
228 000
déclarations d'embauche
en 2025 pour le secteur du BTP

3%
du secteur privé en Île-de-France

24 millions
d'heures supplémentaires
Le BTP représente **11 %** du total des heures supplémentaires effectuées en 2025 en Île-de-France

Répartition par sexe

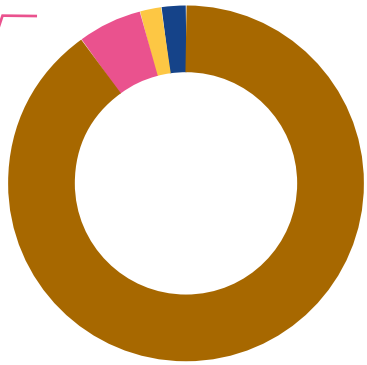
14 %
49 000
Femmes



86 %
308 000
Hommes

Femmes **44 %** | Hommes **56 %**
pour le secteur privé

Statut des actifs en Île-de-France



2%
Dirigeants employeurs
contre 1 %
tous secteurs confondus

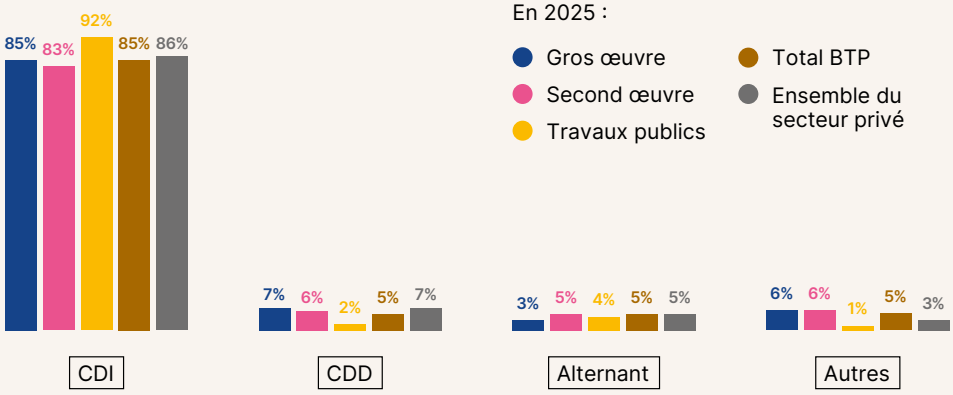
2%
Indépendants non employeurs
contre 4 %
tous secteurs confondus

6%
Auto-entrepreneurs
contre 7 %
tous secteurs confondus

90%
Salariés
contre 87 %
tous secteurs confondus

Profil des salariés en Île-de-France

Répartition des effectifs par type de contrat



En 2025 :

- Gros œuvre
- Second œuvre
- Travaux publics
- Total BTP
- Ensemble du secteur privé

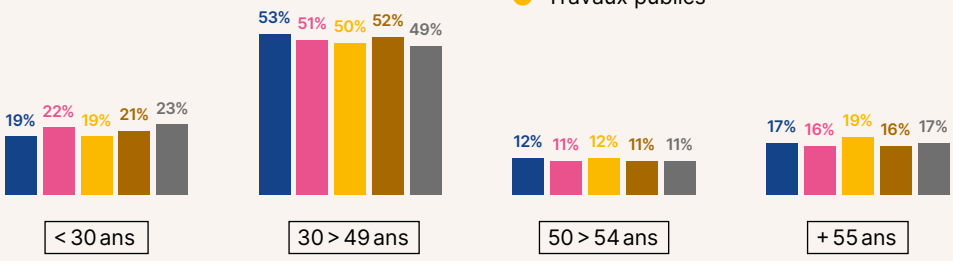
304 000
CDI

20 000
CDD

17 000
Alternants

17 000
Autres

Répartition des effectifs par âge



En 2025 :

- Gros œuvre
- Second œuvre
- Travaux publics
- Total BTP
- Ensemble du secteur privé

75 000
< 30 ans

184 000
30-49ans

40 000
50-54 ans

59 000
> 55 ans

Masse salariale annuelle brute en Île-de-France

12
milliards d'euros*
soit
4,8 %
de la masse salariale du secteur privé en Île-de-France

Gros œuvre

2,6 milliards d'euros
dont



1 035 millions d'euros
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

933 millions d'euros
Construction d'autres bâtiments

457 millions d'euros
Construction de maisons individuelles

Second œuvre

6,1 milliards d'euros
dont



1 525 millions d'euros
Travaux d'installation électrique dans tous locaux

1 133 millions d'euros
Travaux d'installation thermique et de climatisation

540 millions d'euros
Travaux d'installation d'eau et de gaz dans tous locaux

Travaux publics

2,4 milliards d'euros
dont



556 millions d'euros
Construction de routes et d'autoroutes

252 millions d'euros
Construction de voies ferrées de surface et souterraines

250 millions d'euros
Construction de réseaux électriques et de communication

* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.

Salaire mensuel moyen brut* en Île-de-France

2 750 €

contre

3 930 €
pour le secteur privé en Île-de-France

Gros œuvre

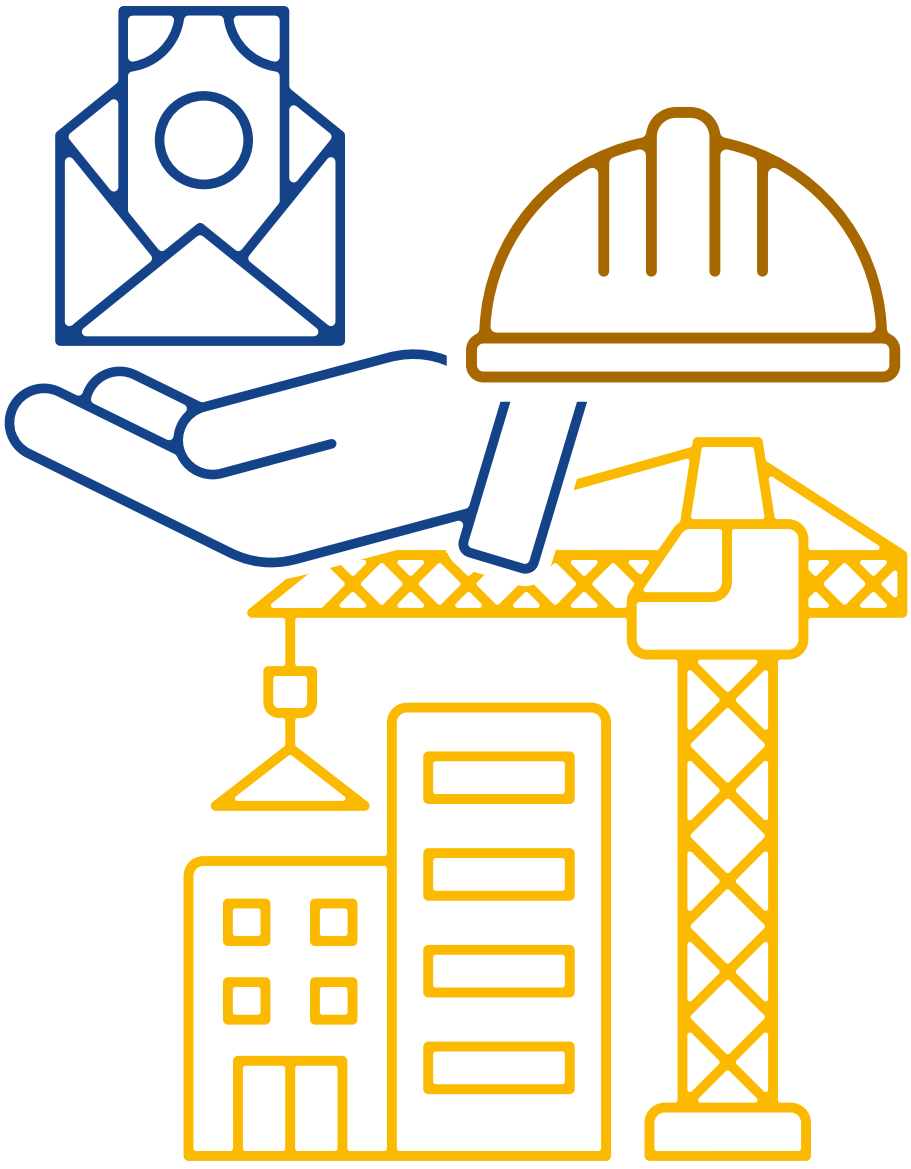
2 370 €

Second œuvre

2 550 €

Travaux publics

3 570 €



* Le salaire mensuel moyen brut correspond au ratio entre l'assiette déplafonnée et les effectifs salariés.

Carte d'identité des employeurs

Répartition sur le territoire

La part du BTP dans les effectifs est globalement homogène selon les régions. La Corse et la Guyane ont une part plus élevée, en lien avec un tissu économique spécifique et des besoins en construction et infrastructures plus importants.

Taille des entreprises en Île-de-France

La structure du secteur du BTP se distingue par une forte concentration **de très petites entreprises**

90% emploient

⊖ **de 10** salariés

Alors que les entreprises de **taille moyenne et grande taille** y sont beaucoup plus rares.

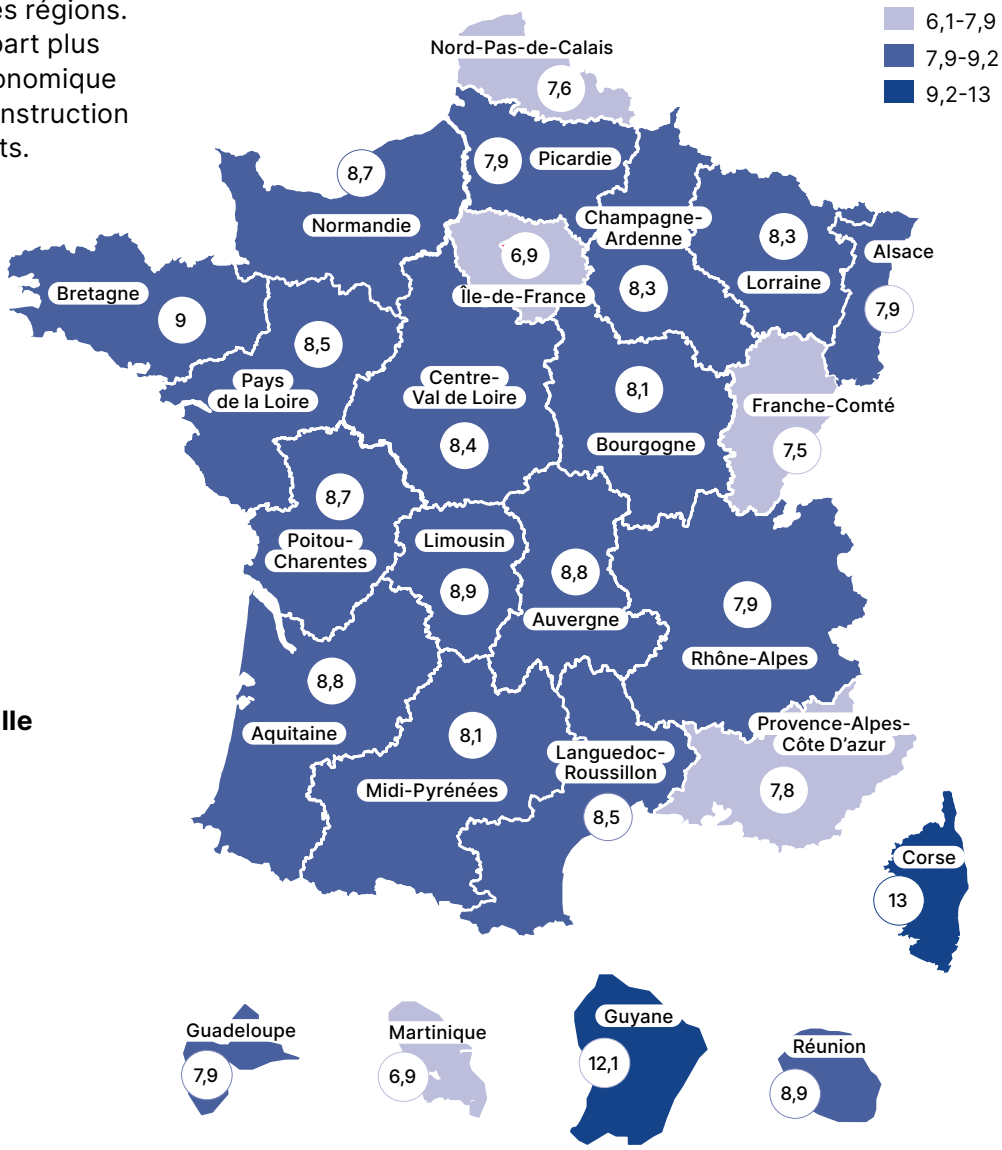
Seulement

1%

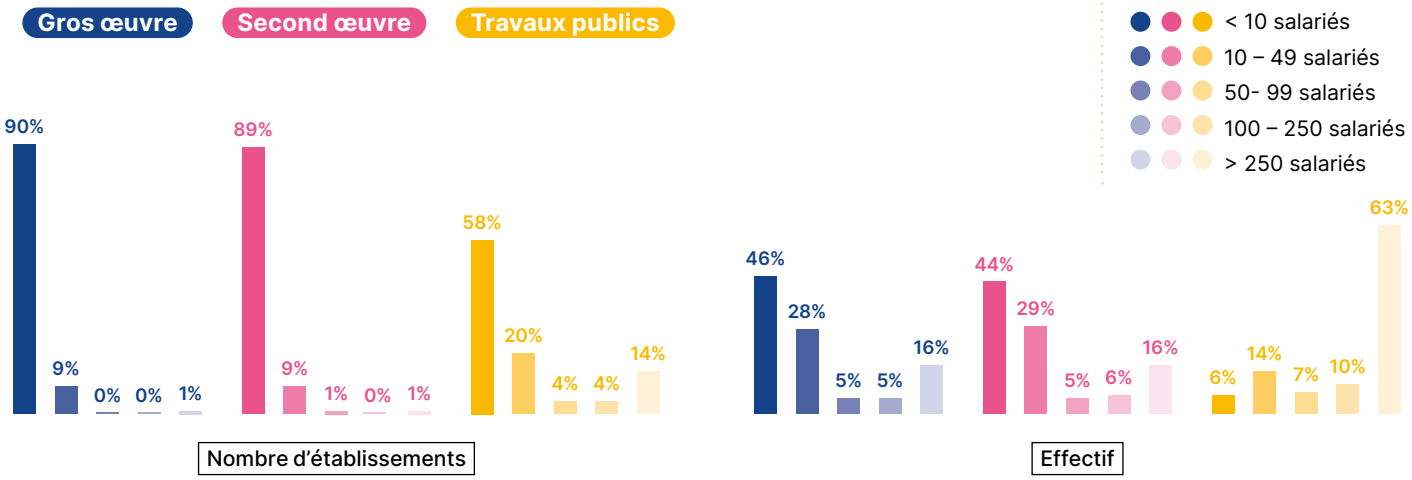
des entreprises du secteur BTP emploient

⊕ **de 50** salariés

Part des effectifs salariés du secteur du BTP dans l'ensemble du secteur privé par région en pourcentage



Structure selon la taille de l'entreprise en Île-de-France

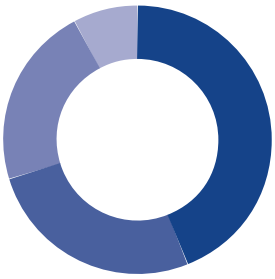


358 000*

salariés en 2025 en Île-de-France

Gros œuvre

91 000



40 000
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de batiments

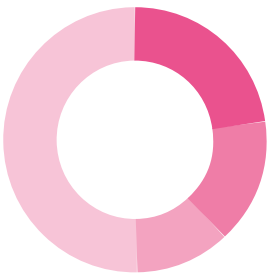
24 000
Construction d'autres bâtiments

20 000
Construction de maisons individuelles

7 000
Autres

Second œuvre

201 000



46 000
Travaux d'installation électrique dans tous locaux

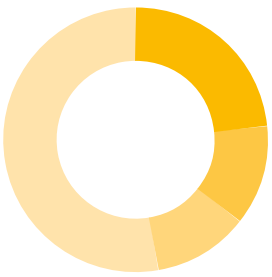
31 000
Travaux d'installation d'équipement thermique et de climatisation

23 000
Travaux de peinture et vitrerie

101 000
Autres

Travaux publics

56 000



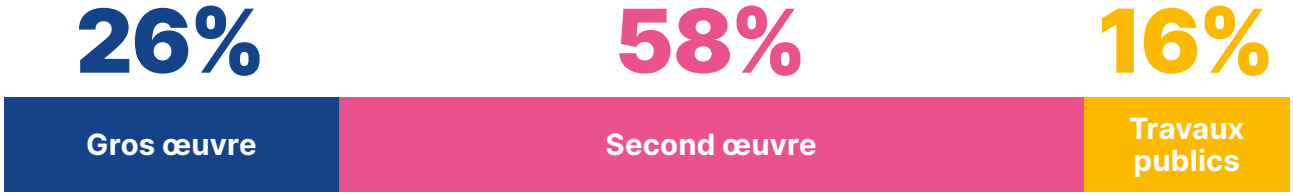
13 000
Construction de routes et autoroutes

7 000
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

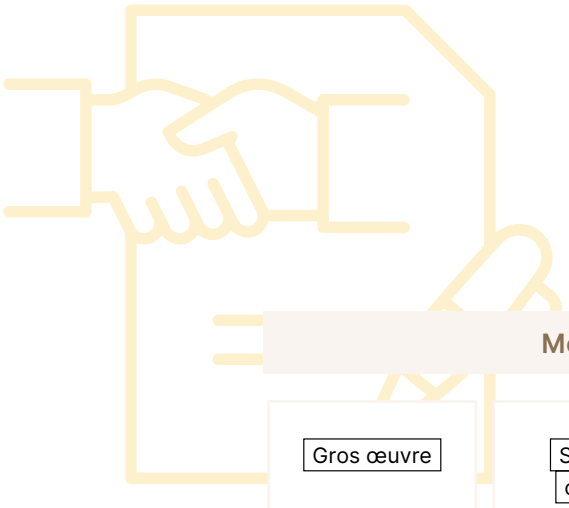
6 000
Construction de voies ferrées de surface et souterraines

30 000
Autres

Structure des effectifs par sous-secteur en 2025 en Île-de-France



* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.



Motifs de rupture des CDI en Île-de-France

	Gros œuvre	Second œuvre	Travaux publics	Total BTP	Ensemble du secteur privé
Démission	50%	48%	42%	48%	41%
Fin de période d'essai (à l'initiative de l'employeur)	13%	12%	8%	12%	16%
Fin de période d'essai (à l'initiative du salarié)	3%	4%	3%	4%	7%
Rupture conventionnelle	11%	13%	14%	13%	14%
Licenciement non économique	18%	17%	22%	18%	14%
Licenciement économique	2%	2%	2%	3%	3%
Départ à la retraite	2%	3%	9%	3%	4%

Carte d'identité des travailleurs indépendants en Île-de-France

42 000

travailleurs indépendants dans le secteur du BTP*

Les effectifs

Gros œuvre

8 000

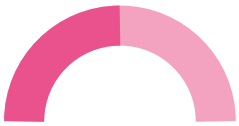


3 500
Auto-entrepreneurs

4 500
Indépendants « classiques »

Second œuvre

33 000

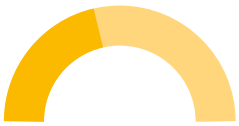


20 500
Auto-entrepreneurs

12 500
Indépendants « classiques »

Travaux publics

1 000



500
Auto-entrepreneurs

500
Indépendants « classiques »

Une part relative des auto-entrepreneurs plus importante dans le **second œuvre** que dans les **travaux publics**.

44 % | **62 %** | **50 %**

Les revenus moyens annuels



9 460 €
Auto-entrepreneurs

36 880 €
Indépendants « classiques »



9 120 €
Auto-entrepreneurs

37 650 €
Indépendants « classiques »



11 510 €
Auto-entrepreneurs

44 060 €
Indépendants « classiques »

Un revenu moyen 2024, 39 % moins élevé pour les indépendants « classiques » du BTP que pour l'ensemble des indépendants.

37 460 €

contre **61 440 €** pour l'ensemble des indépendants.

Un revenu moyen 2025 supérieur de 4 % pour les auto-entrepreneurs du BTP.

9 210 €

contre **8 860 €** pour l'ensemble des auto-entrepreneurs.

* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.

Santé des entreprises et exonérations de cotisations en Île-de-France

Taux d'impayés de cotisations Urssaf*



Délais de paiement accordés par l'Urssaf

8 700

délais accordés au secteur du BTP en 2025,

soit **9 % des délais totaux.**

7 % des entreprises ont obtenu des délais, contre **5 %** pour l'ensemble des secteurs.

Défaillances

3 300

défaillances dans le secteur du BTP en 2025, soit

20 %

des défaillances du secteur privé

180

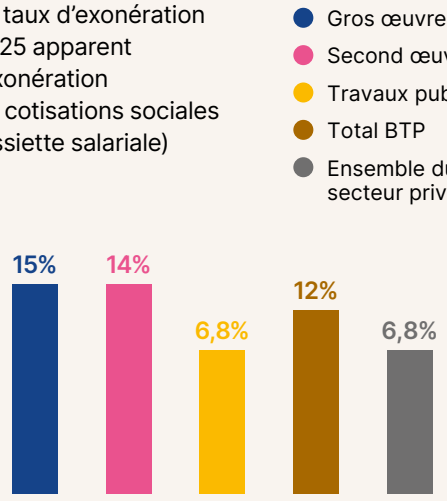
défaillances dans le secteur du BTP en 2025, soit

12 %

des défaillances des indépendants

Taux d'exonération

→ Le taux d'exonération 2025 apparent (exonération de cotisations sociales /assiette salariale)



Action sociale du CPSTI

130

demandes d'action sociale

accordées aux indépendants du secteur du BTP en 2025, soit

8 % du total des demandes | pour un montant de 625 000 euros (13 % du total)

→ 78 % des aides concernent **la prise en charge des cotisations**, et 21 % sont des **aides exceptionnelles**.

→ 33 % des demandes concernent des **auto-entrepreneurs**.

** à fin mars 2026 au titre de l'exercice 2025*

Sources et méthodologies

Champ des données

Les données statistiques présentées dans ce document portent sur l'ensemble des **établissements employeurs** et des **travailleurs indépendants** affiliés au régime général et cotisant à l'Urssaf, en France entière hors Mayotte. Sont ainsi exclus les exploitants agricoles et les établissements affiliés au régime agricole suivis par la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour les employeurs, les données sont collectées au niveau de l'établissement ; elles sont ensuite agrégées afin de produire des résultats exprimés en nombre d'**entreprises**. Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) est identifié dans la nomenclature d'activités économiques (NACE) par le code « FZ ». Ce secteur est composé de quatre sous-secteurs : promotion immobilière, gros œuvre, second-œuvre et travaux publics. Les données présentées portent sur le total du secteur du BTP (« FZ ») et sur les trois sous-secteurs : gros œuvre, second œuvre et travaux publics. Les sous-secteurs sont définis à partir des codes d'activité suivants :

- **gros-œuvre :** 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C
- **second œuvre :** 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z, 43.91A, 43.91B, 43.99A, 43.99D
- **travaux publics :** 42.11Z, 42.12Z, 42.13A, 42.13B, 42.21Z, 42.22Z, 42.91Z, 42.99Z, 43.12A, 43.12B, 43.13Z, 43.21B, 43.99E.

Certains dirigeants de sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux et gérants minoritaires de SARL, rattachés au régime général, sont des indépendants assimilés salariés. Ils sont comptés comme salariés et ne sont pas inclus dans les effectifs des travailleurs indépendants.

Les **déclarations d'embauche** concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) en France entière hors Mayotte.

Le champ du secteur privé retenu pour les indicateurs sur les effectifs salariés et la masse salariale est cohérent avec celui des estimations trimestrielles d'emploi produites en partenariat avec l'Insee et la Dares.

Les **taux d'impayés** des entreprises et des indépendants (France entière) sont calculés en cumul sur l'exercice 2025 et examinés à fin mars 2026.

Les **défaillances d'entreprises** dénombrent les entreprises employeuses du secteur privé et les travailleurs indépendants ayant fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Elles portent sur la France entière. C'est aussi le cas pour les accords de délais de paiement et leurs durées moyennes.

Sources

Les données relatives aux entreprises employeuses et aux caractéristiques de leurs salariés sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN), qui peuvent encore faire l'objet de modifications. Pour les indépendants, il s'agit des effectifs présents fin 2024 et des données provisoires de revenus au titre de 2024.

L'effectif salarié pour l'année 2025 correspond à la moyenne des effectifs moyens observés au cours des douze mois de l'année, les effectifs étant mesurés le dernier vendredi de chaque mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. L'indicateur correspond donc à un nombre moyen de postes salariés sur l'année.

La masse salariale correspond à « l'assiette déplafonnée », qui désigne l'ensemble des rémunérations brutes sur lesquelles repose le calcul des cotisations de sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail, maladies professionnelles et allocations familiales).

Le salaire mensuel moyen brut est calculé à partir de la notion d'effectif citée dans le paragraphe précédent. Il correspond au ratio entre la masse salariale et les effectifs salariés tels que décrits dans les paragraphes précédents.

Pour des soucis de clarté, les indicateurs et les éléments chiffrés ont été arrondis. Leur finalité est de permettre au lecteur de situer la place du secteur dans l'ensemble de l'économie et de disposer des données de cadrage essentielles sur le plan économique mais aussi des données sociales et spécifiques aux Urssaf.

Les données Urssaf au service de l'intérêt général

En tant que collecteur de référence des cotisations et contributions sociales, l'Urssaf a développé une expertise reconnue dans la production de données et d'analyses statistiques. Les formalités administratives accomplies par les usagers fournissent de précieuses données qui sont centralisées, traitées et diffusées par l'Urssaf sous forme d'indicateurs.

Les données statistiques produites par l'Urssaf lui confèrent un rôle d'observatoire économique, qui donne lieu à la publication d'études et d'analyses, à la diffusion de données en open data et à la mise en place de partenariats nationaux et régionaux. Cette démarche de valorisation et d'ouverture est engagée depuis de très nombreuses années pour répondre à un double objectif : à la fois éclairer les partenaires institutionnels et économiques, et améliorer nos services en favorisant la relation de confiance avec nos usagers.

De nombreuses séries statistiques produites par l'Urssaf sont labellisées ou reconnues d'intérêt général par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Les publications de l'Urssaf Caisse nationale et leurs déclinaisons régionales, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies, sont disponibles sur urssaf.org. En outre, des jeux de données, ainsi que des datavisualisations, sont disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

urstart-idf.fr

Urssaf IDF - Plaquette-statistique-SecteurBTP-IDF-2025 / Octobre 2026